

Pendant vos vacances, vos chats et chiens ont leurs babysitters

Le « petsitting » se développe. Un bon plan pour garder ses animaux à domicile durant les vacances ? Faut voir la nature de la bête...

A l'approche des grandes vacances ressurgit cette terrible question pratique : que faire de minou et de médor si on ne peut pas les emmener avec soi en voyage ? La pension pour animaux de compagnie ? Pourquoi pas mais, même si le service est irréprochable, certains chiens et surtout de nombreux chats supportent mal ce déménagement estival et apprécient peu de se

trouver confinés dans un espace restreint. Demander à marraine, au bon pote ou à la voisine de venir chaque jour jeter un coup d'œil et quelques croquettes à son cher compagnon poilu ? Oui mais rendront-ils vraiment ce service de bon cœur ? C'est au départ de ce casse-tête que, dans les pays anglosaxons (where else ?), est né et a prospéré le « petsitting », comprenez le gardiennage d'animaux domestiques dans leur lieu de vie par des professionnels rémunérés.

« Lorsque j'arrive au domicile de mes clients, je commence par nourrir le chat et par changer sa litière. Puis, selon son caractère, je le caresse, je joue avec lui, je le brosse, je le laisse sortir sur la terrasse. Il apprécie cette présence humaine. Cela contribue à son bien-être, d'autant que le chat, très attaché à son environnement, ne subit pas le traumatisme d'un séjour dans un autre lieu, explique Carole Lebbos qui a récemment lancé Les Moustaches, un service bruxellois de catsitting au carnet de réservations déjà bien garni, grâce au bouche-à-oreille, notamment sur les réseaux sociaux.

« Pour juillet-août, j'approche déjà du maximum que je me suis fixé pour préserver la qualité de mon service, à savoir dix visites par jour. Chacune d'elles dure 35 à 40 minutes et est facturée 17 €, assurance et déplacement compris, le tout majoré de 50 % les week-ends et jours fériés. » Pour adoucir l'addition,

« Avant, on ne savait pas ce qu'était un chat ou un chien. Aujourd'hui, ils ont leurs psys »

SONIA QUERTENMONT, THE DOG NANNY

elle propose un pass de 10 visites valables toute l'année pour 160 €.

Pour ce prix-là, Caroline envoie systématiquement une photo du félin à ses maîtres. « Cela leur rassure et cela leur prouve que j'honore bien le contrat. » Selon la jeune femme, c'est ce qui explique le succès croissant du petsitting. « Je tisse une relation de confiance avec mes clients qui n'ont plus à solliciter leurs proches et à se sentir redevables envers eux. En plus, avec moi, ils savent que la visite aura bel et bien lieu et qu'elle ne se résumera pas à un passage en coup de vent. C'est pour cela qu'ils sont prêts à payer. »

Ces visites à domicile permettent de faire d'une pierre deux coups, souligne Joëlle (Jo) et Stéfanie (Stef) Nandancée, actifs dans la région de Rebecq. « Nous nous sommes aperçus que nos clients apprécient également notre présence pour son effet dissuasif envers les cambrioleurs. » En plus des chats, le couple propose de jouer au baby-sitter pour de nombreux autres animaux, à commencer par les chiens. « Nous nous adaptons le plus possible aux besoins, aux habitudes et à la nature de l'animal, ce

que nous déterminons lors d'une rencontre préalable avec le maître et son compagnon. Pour un chien, nous passons une à trois fois par jour. Nous le nourrissons, nous lui administrons son traitement s'il est malade et nous le baladons. » C'est indispensable pour qu'il puisse faire ses besoins et se dégourdir les pattes. Coût du service : 15 € pour un passage et 25 € pour deux. Pour davantage de présence, tout dépend du déplacement à effectuer par les prestataires de services.

Encore à leurs tout débuts, Jo et Stef comptent une dizaine de commandes confirmées pour les semaines à venir, des réservations qui pourraient plus que doubler en raison des vacances estivales. « Ici à la campagne, les gens sont moins enclins à solliciter leurs voisins. Ce n'est pas par méfiance mais plutôt par souci de garder une certaine distance, de préserver leur intimité. » Même s'il s'agit de rendre visite aux poules, aux ânes, aux lapins et aux autres animaux de la ferme que Jo et Stef prennent en charge.

Si le petsitting prend son essor, « c'est aussi parce qu'on se soucie de plus en plus du bien-être animal », estime Sonia Quertenmont qui a lancé The Dog Nanny, voici 5 ans et qui a engagé deux personnes pour répondre à une demande grandissante, notamment de balades pour chiens (dogwalking) et de catsitting. « Avant, on ne savait pas vraiment ce qu'était un chat ou un chien. Aujourd'hui, il existe des psys pour toutous. » Alors, pourquoi pas des baby-sitters ? ■

JULIEN BOSSELER

LA PANACÉE ?

Ne pas confier son animal à n'importe qui

Le petsitting constituerait-il la panacée pour garantir le bien-être de votre chat ou de votre chien, lorsque vous êtes absent le temps des vacances ? Les experts du comportement des animaux domestiques émettent un avis nuancé, voire mitigé sur la question. Ainsi s'interrogent-ils sur le sérieux de certains prestataires de services. « Le petsitting connaît un effet de mode, avec le risque de voir certaines personnes s'engouffrer dans cette activité juste pour gagner de l'argent, redoute Marc Vandeneede, professeur d'éthologie à la Faculté de médecine vétérinaire de l'ULg. Or, contrairement aux toiletteurs et aux éleveurs, il n'existe pas de formation de petsitter, ni de contrôle de qualité. On ne peut pourtant pas confier son animal à n'importe qui. »

« C'est pour cela qu'il faut s'appuyer sur la communauté avant de recourir au petsitting. Cette activité fonctionne à la confiance et sur base du retour des utilisateurs », explique Claire Diederich, professeur d'éthologie à l'Université de Mons, qui estime toutefois que le principe même de ce service « n'est pas insensé. Ce qui est le meilleur pour l'animal, tout comme l'être humain d'ailleurs, c'est ce qui est régulier, prévisible et contrôlable. » Voilà qui plaide pour le maintien à domicile du compagnon à quatre pattes, lorsque son maître s'en va pour quelques jours. « Attention cependant à ne pas généraliser, avertit Claire Diederich. Certains animaux s'accoutument bien d'un déménagement. D'autres peuvent en souffrir. C'est notamment le cas de ceux dont les maîtres sont très présents à la maison. Il faut donc juger au cas par cas, en fonction de la personnalité et des habitudes de l'animal mais aussi du temps d'absence du maître. »

Il convient aussi de différencier le chat et le chien. « Faire venir ponctuellement quelqu'un à la maison pour donner à manger, à boire et nettoyer le bac semble plus indiqué pour le chat car il souffre moins souvent de solitude et de troubles du comportement quand son maître est absent, relève Marc Vandeneede. Il peut facilement vivre seul. » Et pour les chiens ? « Il souffre beaucoup plus facilement de la solitude car il entretient un rapport affectif avec son maître. Celui-ci lui sert de substitut de compagnon, voire de véritable "papa" ou "maman". Alors, quand il se retrouve seul, il peut se sentir abandonné et réagir en détruisant des objets ou en déféquant. Dans ce sens, faire venir un dogsitter trois fois par jour n'est pas dénué de sens. Revers de la médaille : cela représente aussi trois séparations quotidiennes... Et puis, un visiteur ne comble pas d'office les besoins affectifs d'un chien très attaché à son propriétaire. »

A nouveau, il s'agit de composer au cas par cas. « Certains chiens se sentiront mieux dans une famille d'accueil sans autre animal ou dans une pension bien tenue, en compagnie d'autres canidés, tandis que d'autres seront traumatisés par un nouvel environnement », avertit Marc Vandeneede. C'est là qu'un dogsitter peut jouer un rôle.

J.B.O.

J.B.O.

À L'ÉTRANGER

Identification et vaccination

Vous n'avez pas le cœur de laisser Poussy et Médor à la maison et vous désirez donc l'embarquer hors de la Belgique avec vous ? C'est possible, moyennant le respect strict de règles administratives et sanitaires.

Identification. Si vous restez au sein de l'Union européenne, votre chien ou votre chat doit être identifié au moyen d'une micropuce. Le tatouage reste admis s'il a été pratiqué avant le 3 juillet 2011 et s'il est toujours bien lisible. En outre, l'animal doit disposer de son passeport européen. En dehors de l'Union, les pays hôtes peuvent exiger un document dans leur langue.

Vaccination. Chats et chiens peuvent être vecteurs de la rage, maladie à très haut risque pour l'être humain. Ils doivent donc être vaccinés. Attention : ce vaccin doit intervenir au moins 21 jours avant le départ et ne peut être administré aux animaux de moins de 12 semaines. Par ailleurs, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Finlande et Malte exigent un traitement contre le parasite intestinal *Echinococcus multilocularis*. Hors des frontières européennes, les règles peuvent être encore plus strictes : vaccination valable un an, certificat de vaccination et certificat sanitaire. En prime, le retour en Belgique depuis certains pays n'est possible que si vous avez fait passer un examen sanguin à votre animal pour bien vérifier qu'il dispose des anticorps contre la rage.

Petsitting ? Comprenez le gardiennage d'animaux domestiques dans leur lieu de vie par des professionnels rémunérés, comme Carole Lebbos (Les Moustaches). © DR

